

# Préservation de la ressource en eau



La ville de Sannois renforce depuis plusieurs années sa politique de transition écologique et de développement durable et ce, dans le cadre des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Ainsi, plusieurs actions sont menées conjointement :

## **La réserve en eau :**

Des réserves sont situées sur le site du centre technique horticole (citerne de 30 m<sup>3</sup> et 4 cuves de 3 000 litres chacune) et au sein du palais des sports Jean-Claude Bouttier (citerne d'environ 15 m<sup>3</sup>) en cas de sécheresse ou d'incendie.

## **Les travaux :**

- Réduction à la source des écoulements par temps de pluie (végétalisation des cours d'écoles et création de réserves d'eau par des espaces en creux) – Ecoles Gambetta, Pasteur et de l'Orangerie,
- Installation de toitures végétalisées (écoles Gambetta et Pasteur) mais également sur le futur pôle santé,
- Pavés drainants dans le cadre de l'aménagement de la plaine de l'Eglise.

La politique de gestion des espaces verts permet de limiter l'apport en eau. Les vivaces et le paillage sont privilégiés car ils nécessitent moins d'arrosage. Des récupérateurs d'eau sont également utilisés. Une désimperméabilisation des parkings et des fosses d'arbres sont réalisées.

## **Les installations :**

- Économiseurs d'eau dans les équipements publics,
- Récupérateurs d'eau dans les écoles (en cours d'installation) dans le cadre de la création de potagers et de la mise en place de composteurs,
- Récupérateurs d'eau dans les jardins partagés Jules Ferry et Jean Moulin.

Une surveillance est engagée avec le suivi de fuites éventuelles sur les équipements publics, en lien avec l'économie manager de la Communauté d'agglomération Val Parisis et le syndicat des Eaux d'Ile-de-France. En cas de fuites sur les réseaux du domaine public, les services de la ville constatent et sécurisent les lieux avant de contacter le concessionnaire en charge de l'équipement (Véolia).

De plus, la ville est signataire de la charte trame verte et bleue Plaines et Coteaux de la Seine Centrale urbaine. La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

## **Service développement durable**

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

95110

Sannois

01 39 98 20 74

[developpement.durable@sannois.fr](mailto:developpement.durable@sannois.fr)